



L'assemblée générale de début octobre 2016 a renouvelé partiellement le bureau de la coordination départementale et me voilà propulsé comme animateur. Mon cursus technique et du monde agricole m'a conduit vers une spécialisation en génie de l'environnement où j'ai peu exercé car c'est la vie associative bénévole qui m'a séduit : parler avec des gens sensibles aux sujets d'écologie ou bien qui se rapprochent de l'association en se questionnant. Néanmoins, je souhaite aussi toucher d'autres publics, au moins qu'ils se posent des questions. C'est le début d'une réflexion et peut-être d'une mutation et nous savons tous que l'écologie, c'est simplement du bon sens. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de m'engager chez Europe Écologie Les Verts du Maine et Loire et bien qu'il soit un parti, son fonctionnement reste proche d'une association par le nombre d'adhérents, son bénévolat, son engagement, ses coups de gueule. Je m'y retrouve donc encore. J'ai découvert par ailleurs dans mon groupe local une ouverture à toute personne militante, sympathisante, qu'elle soit encartée, coopératrice ou simplement curieuse. Cette simplicité de fonctionnement apporte un véritable enrichissement mutuel.

Cette année 2017 sera électorale. Quelles que soient les actions que nous engagerons, elles seront décryptées comme relevant des campagnes présidentielles ou législatives ou sénatoriales. La coordination aura le rôle de fédérateur des groupes locaux pour mutualiser les moyens et s'entraider. Vous savez que Yannick Jadot est le député européen de la région ouest. Notre coordination l'a déjà invité plusieurs fois. C'est avec enthousiasme que nous ferons campagne dans le Maine et Loire pour Yannick durant les prochains mois. Il incarne une écologie qui rassemble, à la fois aimable et battante. Il a déjà suscité beaucoup de curiosité et d'intérêt ces dernières semaines. La vidéo où il fustige le traité CETA au Parlement européen a été vue plus d'1,5 millions de fois : c'est plus qu'un discours d'Obama ! Nous sommes convaincus qu'avec Yannick Jadot, l'écologie sortira de la campagne présidentielle

renforcée et rassemblée. Yannick aussi est rentré dans l'écologie politique par le monde associatif, et il saura rassembler autour de sa candidature toutes les nuances de l'écologie.

Dans ce nouveau numéro, vous retrouverez encore la diversité des auteurs et des sujets traités, du global au local. Vous y lirez un témoignage émouvant, des coups de gueule, des messages plus politiques, une réussite du Sénat contre la publicité, des actions locales. "Moulé à la louche", plié à la main les longues soirées d'hiver, *l'Anjou Vert* a fait transpirer le petit nombre de ceux qui le mettent au jour. Sa spontanéité, sa diversité en fait sa force et son originalité.

Le tout numérique nous pousse : nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre votre mail pour la diffusion des prochains numéros. Pour mettre à jour notre fichier, merci également de rappeler vos noms, prénoms et ville afin de recouper adresse postale et courriel. Vous pouvez nous transmettre votre accord à eev49@gmail.com. Nous comptons sur votre aide.

Pour cette nouvelle année, il est impossible d'oublier les drames humains du Moyen-Orient que les Nations Unies qualifieront dans quelques années de génocide. Les populations se déplacent pour survivre. Il y a peu, nous commémorions les 70 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale et surtout la place de ces hommes et de ces femmes qui ont accepté et caché des réfugiés. Aujourd'hui, au-delà de ce travail de mémoire, que reste-t-il ?

Enfin, il est temps de souhaiter à toutes et à tous une bonne année. Je vous souhaite également du bonheur en famille et la santé. J'espère également, à l'heure où j'écris ces lignes, que notre société abandonne cette peur qu'entretient la dictature terroriste, et qui nuit tant au vivre ensemble. Je formule le souhait que nous sortions de cette angoisse pour nous diriger vers un projet enthousiasmant, qui redonne l'espoir à toutes les générations.

Hervé Dubosclard, secrétaire départemental EELV 49

La pollution de l'air, en Maine et Loire aussi

- par Alain Frappin

En ces temps hivernaux, on parle beaucoup de la pollution de l'air en France et particulièrement à Paris et Grenoble. En Maine et Loire aussi, débordant de la région parisienne ou produite sur place, cette pollution est préoccupante. Les mesures de la qualité de l'air sont diffusées quotidiennement par l'association Air Pays de la Loire. En décembre, elle a lancé des alertes, avec des indices médiocres ou mauvais, déconseillant aux personnes fragiles d'avoir des activités intenses à l'extérieur. L'anticyclone qui faisait couvercle empêchait la dispersion des polluants. La faute vient principalement d'abord des particules émises par le chauffage et ensuite des transports, particulièrement des véhicules à moteur diesel, et enfin de l'industrie. Le chauffage au bois est accusé d'émettre trop de particules, mais ce n'est pas le bois le fautif, c'est sa qualité et l'appareil de chauffage utilisé. Le bois est un excellent moyen de combattre le réchauffement climatique. En effet, bien exploité, à condition de replanter autant d'arbres qu'on en coupe, il libère autant de gaz à effet de serre qu'il en capte. Le bilan est donc neutre pour le climat. Il est positif par le plaisir apporté par un arbre et par la biodiversité auquel il contribue. Alors, oui, le bois peut émettre trop de particules et autres polluants quand il est trop humide. Il devrait être séché au moins deux ans avant d'être utilisé. Le chauffage au gaz est à exclure car c'est une ressource non renouvelable, non locale et qui participe au réchauffement climatique. Seul le gaz (méthane) issu de la biomasse pourrait être recommandé quand il sera facilement disponible et produit proprement. Les cheminées à foyer ouvert ne devraient plus jamais être utilisées pour le chauffage car leur rendement est très mauvais. C'est gaspiller le bois que de l'utiliser dans une cheminée à foyer ouvert. De plus les émissions de particules y sont maximales. La solution est d'y installer un foyer fermé ou bien un insert ou encore un poêle. Le logo Flamme Verte 5 étoiles ou plus, garantit que les émissions sont plus faibles et le rendement convenable, même si on trouve mieux. Mais ce n'est pas suffisant. Il a été remarqué que les émissions de particules même faibles, pouvaient encore être gênantes si le chauffage au bois se généralisait. Le gouvernement doit inciter les particuliers à utiliser des filtres à particules sur les cheminées comme cela se fait déjà dans certains pays comme la Suisse. Pour généraliser leur installation, des aides financières suffisantes doivent être accordées aux personnes à revenus faibles. Des aides adaptées devraient être aussi données aux revenus moyens. Il y va de notre santé. Et n'oublions pas une pollution de l'air au printemps, plus sournoise, parfois inodore, c'est la pollution aux pesticides. Les villes sont aussi concernées que le monde rural. De bonnes pratiques agricoles (l'épandage de nuit qui se généralise n'en est pas une), une diminution drastique de l'utilisation de ces poisons allant jusqu'à leur abandon pur et simple, au bénéfice de l'agriculture biologique, sont les conditions pour retrouver un air sain.



Subventions de l'État pour le tramway : les quartiers oui, un pont, non

Le conseil communautaire d'Angers s'apprête à passer un marché de maîtrise d'œuvre pour le franchissement de la Maine. Une faute politique grave pour EELV. Le groupe EELV de l'agglomération d'Angers considère que cette décision ne respecte pas du tout l'esprit de la convention de subvention passée avec l'État suite à l'octroi de la somme de 25,11 millions d'euros pour financer la 2^e ligne de tramway. En effet, cette somme comporte une bonification liée à des engagements précis au titre de la politique de la Ville. Ils consistent à desservir les quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir qui font, en parallèle, l'objet d'une grande opération de renouvellement urbain. Suite à l'appel à projets de l'État, les collectivités se sont engagées à démarrer 25% des travaux avant la fin 2017. C'est dans cette optique que notre agglomération entreprend la construction du pont. Construire ce pont avant le reste, c'est détourner l'esprit de ce qui est la subvention de l'État au projet de 2^e ligne. Les travaux doivent être d'abord engagés à Belle-Beille et à Monplaisir. "En construisant ce pont alors que la 2^e ligne ne sera réalisée qu'après l'achèvement de de mandat, Christophe Béchu confisque une décision qui devrait occuper les débats démocratiques en 2020 pour ensuite revenir au choix du futur exécutif communautaire. C'est une faute politique grave", poursuit Romain Laveau, porte-parole EELV Angers agglo.



Christophe Béchu pour une identité heureuse mais sans les homosexuels

En faisant retirer de l'affichage la campagne de prévention contre le VIH, la droite angevine succombe à l'homophobie en pleine contradiction avec les campagnes locales favorisant l'égalité des droits. Des poses d'hommes et de femmes marquant leur affection autour d'une maison, d'une voiture, de jeux pour enfants, nous en voyons toutes les semaines. Des hommes et des femmes aux positions suggestives et lascives, en sous-vêtements, pour vendre du gel douche ou toutes sortes de produits, même chose. Et un couple homosexuel qui s'affiche au bénéfice d'une campagne de prévention contre le VIH ? Impossible pour la droite angevine. Cachez ce sein que je ne saurai voir... "Ce qui est choquant, c'est de prétendre que cette campagne bafoue l'innocence des enfants", estime Romain Laveau, porte-parole EELV Angers agglo. "L'amour, l'affection entre deux personnes ne peut que nous réjouir. Le fait que ce soit deux hommes doit-il y changer quoi que ce soit ? Bien sûr que non." D'un côté la ville d'Angers développe – à juste titre – des campagnes de sensibilisation pour l'égalité des droits et de l'autre elle censure une campagne de l'État contre le VIH pour des raisons homophobes. Un jour, M. Béchu défend l'identité heureuse aux côtés de M. Juppé et le jour suivant il développe des propos rétrogrades avec Sens commun pour justifier le retrait de cette campagne... C'est incohérent. EELV Angers agglo n'attend malheureusement rien de la majorité angevine à ce sujet et invite donc les AngevinEs à relayer cette campagne sur leurs réseaux sociaux afin de remplir au mieux ses objectifs de prévention malgré la censure.

Romain Laveau, porte-parole EELV Angers agglo

Demandeurs d'asile menace d'expulsion imminente pour deux familles

- par Henri-Claude Houssais, GL du Haut Anjou Segréen



Ces deux familles déboutées de leur demande d'asile (comme +/- 75% des demandes!) sont menacées d'être expulsées de leurs logements par la préfecture. Actuellement, elles sont hébergées dans des logements CADA, (logements destinés aux demandeurs en attente de réponse). La responsable de l'association gestionnaire de ces logements, *France Terre d'Asile*, (association rémunérée par l'État) est venue mercredi après-midi 7 décembre leur signifier qu'elles devaient partir. Oui mais où en plein hiver ? Car bien sûr la trêve hivernale ne s'applique pas aux demandeurs d'asiles, car les logements sont gérés par une association, et cette loi ne s'applique qu'aux individus ! Pas mal le coup tordu. La responsable *France Terre d'Asile* s'est voulue "rassurante" en indiquant qu'elle ferait tout "pour que cela se passe le moins mal possible" ! Ah bon et précisé-ment ? Nous attendons encore la réponse : hébergement un mois à l'hôtel puis la rue dans des cartons ? ou plus expéditif encore, le retour dans le pays d'origine qu'elles ont fui pour souvent tout simplement sauver leurs vies ? Le "moins mal possible" doit se transformer en le "mieux possible" c'est-à-dire un logement sur Segré afin de ne pas traumatiser, une fois encore, ces familles et permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité. Et d'intervenir un mercredi après midi alors même que les enfants sont à la maison ! Bravo pour l'attention. Sinistre moment. Les membres du collectif de soutien, présent, ont redit clairement que tout serait fait pour s'opposer à ces expulsions. Devant ces situations de très grandes détresses, ces situations ignobles et abjectes, nous devons nous battre et résister. Ce qui se passe ici se répète sur tout le territoire français ainsi que sur une grande partie de notre planète. Chaque personne sur cette planète doit tout simplement pouvoir avoir un logement décent.

Des réfugiés à Chalonnes

- par Philippe Ménard, élu délégué au logement, Chalonnes sur Loire

Au moment de la diffusion de la photo d'un enfant réfugié mort sur une plage en septembre 2015, qui avait choqué l'opinion publique, des citoyens de Chalonnes se sont spontanément réunis : que faire concrètement pour accueillir ces réfugiés ? L'association *Pour Toit* est née, résolument apolitique, rassemblant des personnes de Chalonnes et des communes environnantes. Ils se sont rapprochés des associations angevines, ont constaté la situation des réfugiés à Angers, et se sont mobilisés pour accueillir quatre familles à Chalonnes. Mobilisation pour trouver des logements, les financer, les meubler, aider aux démarches et à l'insertion de ces personnes venues de Centrafrique, du Congo, d'Arménie ou de Géorgie. Un an après cette énergie est intacte, pour aider, accompagner ces familles à obtenir un statut, à s'intégrer dans la société française. Certains ont trouvé un travail, une maman a accouché d'un petit Aly. D'autre part, Stella Dupont, maire de Chalonnes, avait depuis quelques années interpellé le Préfet pour proposer un accueil de réfugiés plus diffus, multiplier les accueils en milieu rural, éviter les regroupements en ville. En juin 2015, Chalonnes a été sollicitée par l'association *Abri de la Providence* pour accueillir trois familles en CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile). Un avis favorable a été voté par le conseil municipal à l'unanimité. Trois familles sont arrivées à Chalonnes, les services municipaux ont accompagné l'*Abri de la Providence* pour soutenir ces familles, scolariser les enfants, bénéficier d'un soutien social. L'association *Pour Toit* a également été très présente pour ces familles. Un ami m'a interpellé récemment pour me demander quand les réfugiés allaient arriver à Chalonnes : je lui ai dit qu'ils sont là depuis près d'un an. L'accueil de réfugiés en milieu rural en Anjou se fait simplement, avec générosité, avec fraternité. Une manière de sauver l'honneur d'une Europe recroquevillée sur elle-même.

De la ruralité à la ruralgie

- par Henri-Claude Houssais

BRÈVES DU FOND DES BOIS

Ici, au bout de la longue route de campagne, le facteur il passe entre 15h30 et 16h30. Comment voulez-vous être abonné à la presse quotidienne ? Comme celui-ci me l'a dit : "à cette heure-là, les nouvelles sont plus vraiment fraîches". Mais le pire est à venir, quand il nous faudra aller chercher (en voiture) le courrier "au bourg" ou qui sait au siège de la commune nouvelle ! Pour le bureau de poste, enfin le seul encore présent dans le secteur, il ne sera plus ouvert que le matin en décembre ! C'est vrai quoi, décembre est le mois où le trafic de colis est le plus faible. Clin d'œil et soutien appuyé aux personnels de La Poste qui sont en souffrance face à cette réorganisation brutale.

LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET UN ACCÈS DE QUALITÉ À L'ADSL

Si de sérieux efforts sont fait pour améliorer la puissance des connexions ADSL jusque dans les hameaux isolés, les lignes aériennes sont par contre dans un état lamentable. Sur nos petites routes, c'est un défilé de poteaux arrachés, coupés et retenus par la ligne qu'ils sont censés porter. Quand aux lignes, combien sont accrochées aux arbres avec de la ficelle, soutenues par des poteaux de clôture électrique, avec des pontets sur les poteaux bois ou traînant au sol jusqu'au prochain passage de la broyeuse pour l'entretien des bords de route. Orange a du oublier que l'ADSL passait par les lignes téléphoniques aériennes. C'est ballot.

AVONS CHERCHÉ DÉSESPÉRÉMENT TRANSPORTS EN COMMUN

Vendredi 9, coordination EELV 49 des groupes locaux des quatre coins du département. Pour répartir les militants, hors Angers bien sûr, se sont regardés et interrogés sur le meilleur transport en commun disponible vers 23h pour rentrer. Le choix fut simple, aucun choix. Nous avons donc du reprendre nos bagnoles à particules. Perso en plus des particules j'ai pris la 2x2 voies Angers/Rennes et la nuit avec les nappes de brouillard, désolé mais j'aime. Mon rêve : revenir d'une réunion EELV bien calé dans le fauteuil d'un wagon de transports en commun, respirer relax détendu pour démarrer ma nuit plutôt que d'arriver à la maison stressé par les 3 véhicules et la moto "se tirant la bourre" en occupant les deux voies.

Vis ma vie d'élue en milieu hostile...



PETIT RAPPEL DU DROIT

"La formation : un droit individuel de l'élue

Tout membre des Assemblées pré-citées a droit à la formation, qu'elle/il soit ou non dans la majorité de l'assemblée où elle/il siège. Il s'agit en effet d'un droit individuel, propre à chaque élu-e. Il appartient donc à l'élue et à elle/lui seul-e, de déterminer le thème de la formation qu'elle/il souhaite suivre, dans le cadre légal, ainsi que le lieu de la formation et l'organisme qui la dispense, à condition que ce dernier soit agréé par le Ministère de l'Intérieur après avis obligatoire du Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL), conformément aux dispositions des articles L.2123-16, L.3123-14 et L.4135-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le nombre de jours de formation par élu-e et par mandat n'est pas limité. Les dépenses de formation constituent une dépense obligatoire de la collectivité. Le budget formation des élu-es peut aller jusqu'à 20% du montant des indemnités annuelles des élu-es. L'article 65 de la loi du 12 juillet 1999 stipule que ce calcul se fait sur la base du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élu-es, et non plus sur la base du montant total des crédits ouverts, au titre de ces indemnités. Les crédits peuvent être inférieurs à ce plafond, à condition que l'exercice de ce droit ne soit de fait, pas remis en cause. Des modifications peuvent ainsi être apportées en cours d'année (décisions modificatives et budget supplémentaire), en cas d'insuffisance des sommes inscrites."

source : CEDIS – Droit à la formation des élus locaux

ÉPISODE 1

Élue en 2014 au conseil municipal de Seiches sur le Loir et au Conseil communautaire, je n'ai eu de cesse de faire la promotion du statut de l'élue et notamment du droit à la formation (moi-même concernée au plus près par la formation continue, et le concept de formation tout au long de la vie, puisque c'est le cœur de mon activité professionnelle depuis... depuis toujours). J'ai pu, bon an mal an, participer à des formations : une journée en 2014 ("Bien démarrer son mandat"), trois journées aux universités d'été du CEDIS en 2015, et ce, malgré la réticence de certains élus. Fin 2015, suite à la démission du maire, changement d'exécutif. J'étais 1^{ère} adjointe, je suis désormais une conseillère municipale. C'est là que la question de la formation des élus revient en accusation. La commune aurait en effet financé (je cite) l'adjoint aux finances devenu maire – un "organisme de formation inféodé à un parti politique" (sic). Il s'agit de moi, donc, qui a participé à une formation du CEDIS (Centre d'Éco-développement et d'Initiative Sociale), organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, forcément, mais "inféodé" aux écologistes. Je me dis que ça va être coton de partir en formation en 2016.

ÉPISODE 2

Alors très vite, en début d'année et en conseil municipal, je rappelle l'importance de la formation. J'informe sur les nouvelles dispositions législatives qui renforcent ce droit de formation. Et j'indique par la même occasion que je souhaite m'inscrire aux UE du CEDIS. On me répond par la négative, avec l'argument d'un budget déjà complètement utilisé (sans transparence sur l'utilisation du dit budget, et sans réponse à mes questions à ce sujet. La réponse arrivera fin janvier, et concernera une adjointe particulièrement virulente à mon égard). Sur le conseil de notre sénatrice Corinne Bouchoux et du CEDIS, je maintiens ma demande de formation, la transmets par écrit et en recommandé avec accusé de réception. Le maire me répond par la négative. Avec toujours l'argument d'un budget complètement utilisé par un programme qu'il a soigneusement élaboré et proposé à l'ensemble du conseil. Forte de cette réponse écrite et toujours avec les conseils précieux de Corinne et du CEDIS, je saisis le service de contrôle de légalité à la Préfecture. Qui répond par un rappel à la loi alors même que je prépare ma valise pour Lorient (oui, car entre temps le CEDIS m'accepte exceptionnellement en formation à titre gracieux, en attendant que mon différend avec la commune soit réglé).

ÉPISODE 3

À mon retour de Lorient, tout début septembre, je demande, toujours par écrit, un recours gracieux. En octobre alors que l'agenda municipal peut faire craindre une issue au Tribunal administratif, le maire – surprise ! - m'invite dans l'urgence à lui faire parvenir un

état de mes frais pour remboursement (quasiment la veille du conseil). Las... La délibération n'est conforme en rien à ce qui devrait être attendu et après moult échanges aussi surréalistes que méprisants (tout cela fortement teinté de paternalisme et de condescendance à mon égard), la décision est reportée au conseil de novembre. En novembre, toutes les pièces sont réunies pour voter la délibération, correcte cette fois. Là encore 3/4 d'heures d'échanges à n'en plus finir, et un vote très révélateur : le maire s'oppose à rembourser les frais de formation (il vote contre, donc contre la loi), dix conseillers très courageux s'abstiennent, et neuf conseillers (dont le 1^{er} adjoint, alléluia !), vote pour (je ne participe pas au vote). Et là, cerise sur le gâteau, l'exécutif se demande quel est le résultat du vote et où est la majorité ! Fin novembre, alors que j'attends benoîtement le virement des 350€ de frais (que j'ai promis de faire en don), un mail de la Directrice générale des Services informe le conseil municipal que le vote est en ma faveur puisque les abstentions n'ont pas d'incidence. Re-sic ! Pour finir, le maire confie à l'un des membres de l'opposition (sa tête de liste), fervent opposant à ce que les conseillers municipaux – surtout moi, et sans parano aucune - décident librement des formations qu'ils pourraient suivre, de rédiger un règlement intérieur sur le sujet. Ce dernier annonce d'autorité que sa première exigence sera que la demande de formation devra être accompagnée d'une lettre de motivation. Re re-sic ! Aujourd'hui à presque la mi-décembre, j'attends toujours le remboursement mais je ne désespère pas. Cherry on the cake : j'ai promis que je ferai don des 350€. Une partie ira directement au CCAS de Grande Synthe et son maire Damien Carême, pour les migrants, parce que cela restera un grand moment de ces universités d'été du CEDIS (et comme je suis une bonne fille, l'autre partie sera reversée au CCAS de Seiches sur le Loir).

ÉPILOGUE

Cette histoire pourrait être dérisoire si elle n'était pas révélatrice de comportements, à la fois discriminatoires (je reste persuadée qu'avec 20 cm de plus, une barbe, la grosse voix et tout ce qui va avec, cela n'aurait pas fait tant d'histoires), machistes (que n'ai-je entendu...), de méconnaissance de la loi, de déni des droits de l'élue, et ce, dans l'indifférence presque générale. Il ne s'agissait pas seulement d'obtenir le remboursement des 350€ de frais annexes (déplacement et hébergement, auxquels on pourrait ajouter le manque à gagner salarial, puisque j'ai dû prendre sur mes congés pour pouvoir aller me former), mais de faire appliquer la loi, tout simplement. D'autres part, tous les élus ne sont pas indemnisés (c'est mon cas) et n'ont pas la possibilité de dégager du temps sur leur travail (pas de crédit temps pour les conseillers municipaux). Les droits ne s'usent que si on ne s'en sert pas !

Vis ma vie d'élue en milieu hostile... (suite)

PAR AILLEURS DEPUIS LE 19 MARS 2016, LA LOI :

1- Crée un nouveau droit consacré à l'employabilité des élus après leur mandat. Son objectif est de faciliter leur retour à la vie professionnelle, revendication importante des associations d'élus. Ce nouveau droit sera financé par une cotisation obligatoire d'1% minimum sur les indemnités de chaque élu-e et géré par un organisme collecteur. Les élus bénéficieront à ce titre de 20h de formation cumulables sur la durée du mandat.

2- Rend obligatoire l'organisation d'une formation dans la première année d'exercice de mandat de tous les élus des communes de 3500 habitants et plus, ayant reçu une délégation.

3- Instaure un plancher minimum des dépenses prévisionnelles de formation de 2% du montant total des indemnités de fonction des élus. Le plafond était déjà fixé à 20%.

PETIT FLORILÈGE DE CE QUE J'AI PU ENTENDRE AU COURS DE CES NOMBREUX DÉBATS (ET LES RÉPONSES QUI VONT AVEC) :

"À quoi ça sert ? C'est en lien avec la commune ?"

- Non bien sûr, je suis allée apprendre le macramé et la construction de cabanes sur la ZAD.

"Les administrés seront ravis d'apprendre qu'ils contribuent à ton confort personnel"

- Les administrés seront ravis d'apprendre que leurs élus sont formés et que leur maire respecte la loi.

"Moi – le maire, ndlr - je vais faire une formation et je me la finance tout seul"

- Fort bien, M. le Maire, d'annoncer cela devant des conseillers, qui pour certains, la plupart, il serait très compliqué de s'absenter 2 ou 3 jours et de sacrifier 500 à 1000€ du budget familial...

Ou comment se prendre les pieds dans le tapis et d'insinuer que la formation est réservée à une petite catégorie (ou "élite"?).



À LA LECTURE DU PROGRAMME DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DU CEDIS :

"Aucun rapport avec ta fonction d'élue" Ah bon ?

Cette année aux universités d'été il y avait :

Deux ans de mandat, faire un 1er bilan ; accueillir des migrants sur son territoire ; comprendre l'intercommunalité ; identifier les projets éligibles aux financements européens ; les enjeux de la tarification des services publics ; le transfert de compétence « déchets » ; lutter contre la précarité énergétique ; méthode pour rédiger un discours percutant ; outils et méthodologie pour accompagner la transition agricole sur son territoire ; participation citoyenne : comment renouveler les pratiques ? ; péages urbains, ville apaisée, zones 30 ; les outils pour repenser la mobilité urbaine ; PLUi, mode d'emploi ; promouvoir l'achat public responsable dans sa collectivité ; promouvoir les projets locaux d'énergie renouvelable et citoyenne ; s'exprimer sereinement dans un contexte difficile ; stratégie réseaux sociaux sites blogs.

Entre autre atelier j'ai participé à "S'exprimer sereinement dans un contexte difficile". Ça m'a bien servi, merci.

Pour conclure, si la loi permet de gommer des privilèges, encore faut-il que les citoyens s'en saisissent, élus ou pas. C'était tout le sens de cette "bataille", qui, loin d'être dérisoire aura révélé combien il reste du chemin pour que les droits soient respectés (ceux des femmes, parce que ces messieurs m'ont bien fait comprendre qu'ils savent exactement ce qui est bon pour moi), combien l'égalité de traitement ne va pas de soi, et combien la considération des uns (surtout des unes) et des autres est à géométrie variable.

Les nouveaux OGM hors contrôle malgré les risques

- par Alain Frappin

Les OGM peuvent être produits par différentes méthodes. Ceux qui sont produits par transgénèse sont interdits en France par le moratoire en vigueur. Les OGM produits par mutagenèse, eux, sont exclus de la réglementation par une directive européenne d'il y a 15 ans. Il sont donc autorisés de facto. À l'époque de la direc-

tive, la mutagenèse artificielle était très rare. Depuis une dizaine d'années, de nouvelles techniques plus simples, plus précises et beaucoup moins chères se répandent à toute vitesse. Le colza est une des plantes mutées qui est déjà pratiquement commercialisée. Génétiquement proche du chou, il pourrait contaminer très facilement et rapidement des plantes sauvages communes, même celles de nos jardins. La caractéristique principale de ce colza muté est qu'il est résistant aux herbicides

(gène VrTH), particulièrement au sinistre Roundup de la non moins sinistre compagnie Monsanto. Comme conséquence, on observe déjà que l'utilisation des herbicides est plus importante sur les VrTH. Il se développe alors des plantes résistantes aux herbicides. Alors que l'on sait que ce produit cancérigène est un perturbateur grave de la reproduction humaine et animale. C'est le même phénomène que la résistance de bactéries malignes aux antibiotiques. Pour éliminer les herbes indésirables dans les champs, l'agriculture conventionnelle utilise alors de plus en plus de pesticides de plus en plus toxiques, aggravant le problème. De plus, on observe que les plantes OGM deviennent de véritables



éponges à pesticides, poisons qui se retrouvent ensuite dans notre alimentation. Par ailleurs, les nouvelles techniques de modification génétique sont fortement suspectées de modifier des gènes voisins de la plante qu'il n'était pas prévu de modifier, entraînant des effets inconnus sur la santé ou autres effets probables.

Pour couronner le tout, une contamination du génome humain n'est pas exclue par certains scientifiques ! Des associations françaises dont plusieurs associations du Maine et Loire, pensent que le principe de précaution doit être appliqué et qu'un moratoire doit être déclaré sur les plantes obtenues par mutagenèse.

Le Conseil d'État sollicité par ces associations semble penser comme elle. Il a décidé de consulter la Cour de Justice européenne en lui demandant de lever

l'incohérence entre le principe de précaution et la directive européenne sur les OGM. L'avis de la Cour est à l'étude. Bien sûr, certains politiques de droite comme François Fillon ont trouvé le remède à ces problèmes : supprimer le principe de précaution ! La politique de l'autruche a toujours été une constante à droite. La puissance des nouvelles techniques de modification génétique nous inquiète, car elle pourrait permettre à l'espèce humaine de modifier totalement le vivant, rapidement et irrémédiablement, et même notre propre génome avec des effets possiblement très déstabilisants. Qui prendra la décision de le faire, avec l'assentiment de qui et dans quel but ?

La proposition de loi supprimant la pub dans les programmes jeunesse de France-TV définitivement adoptée !



Le Sénat a définitivement adopté ce soir une proposition de loi prévoyant la suppression de la publicité commerciale, à partir du 1^{er} janvier 2018, dans les programmes jeunesse et sur les sites dédiés à la jeunesse de France Télévisions. Par ailleurs, elle renforce le suivi par la représentation nationale de l'autorégulation à laquelle les chaînes privées sont astreintes.

Le sénateur écologiste André Gattolin, auteur du texte, se réjouit de cette issue : "c'est un petit pas pour le législateur mais une avancée de géant pour la protection et le devenir de nos enfants. Je me réjouis vivement que l'intérêt supérieur de l'enfant ait primé et que la France rejoigne la moyenne européenne en matière de régulation publicitaire. De plus, sans remettre en cause son modèle de financement actuel, ce texte permet à France Télévisions de se distinguer par la nature de son offre, en cohérence avec ses missions de service public."

Initiateur de cette démarche en 2010, l'ancien sénateur écologiste Jacques Muller se félicite que "le virus de l'hyperconsommation ne soit plus inoculé dès le plus jeune âge sur le service public, qui retrouve le chemin de plus d'exemplarité, en proposant un espace gratuit et sans publicités pour tous nos enfants."

Pour la sénatrice écologiste Corinne Bouchoux, rapporteure du texte : "en cohérence avec le constat de l'OMS, qui a dénoncé dans un récent rapport le mar-

keting agressif des grands industriels de l'agro-alimentaire, cette loi protège la santé de nos enfants de leur convoitise." Pour Jean Desessard, Président du groupe écologiste du Sénat : "L'adoption de cette loi, d'origine sénatoriale, témoigne de la pertinence de l'initiative parlementaire : elle permet en effet de répondre à une aspiration forte de nos concitoyens et des corps intermédiaires, jusque-là ignorée par les pouvoirs publics." Cette proposition de loi suscite une très forte adhésion de l'opinion : 87% des Français y sont favorables (Ifop, septembre 2016).

Essais nucléaires

"je devrais annoncer à mes enfants que leur espérance de vie sera restreinte"

- par une descendante de victimes du nucléaire pour le compte de l'OBSIVEN (<http://obsiven.org/>)

Grâce à ce texte et l'aide de Michèle Rivasi, députée européenne, une conférence de presse aura lieu sur ce sujet tabou en France et en Angleterre le 16 janvier 2017 à 11h au bureau du Parlement Européen à Paris (288, bd Saint Germain).

L'OBSIVEN est l'Observatoire des dispositifs de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires.



Réveil difficile après une longue nuit : je rêve déjà d'être rendue à ce soir pour pouvoir me glisser sous la couette. Enfin, des personnes fatiguées, ça n'est pas rare... Il me faut au minimum dix minutes pour m'étirer avant de m'extirper du lit pour de bon, au risque de voir mes muscles et mes articulations me rappeler violemment à l'ordre. Je descends prendre mes médicaments pour limiter ces douleurs lancinantes. Et, comme le dit le médecin : "il vaut mieux supporter les quelques effets secondaires que de souffrir en permanence, non ?". En fait, je n'en suis pas sûre, j'ai l'impression d'avoir le cerveau d'une personne âgée. Enfin, des personnes souffrant des articulations et courbaturées, ça n'est pas rare... Ma p'tite dernière a encore de sévères quintes de toux ce matin, la fièvre pointe aussi le bout de son nez... J'espère ne pas avoir à changer mon emploi du temps pour l'emmener consulter le médecin, elle qui fait si facilement des complications. J'ai souvent peur depuis qu'elle a contracté une hépatite et développé une pneumopathie. Enfin, les enfants en bas âge coutumiers des infections en tout genre, ça n'est pas rare... Bon, pas de panique, la journée ne fait que débiter, il fait beau, soyons positive ! Je m'avale un bon petit-déjeuner, en faisant bien attention de boire suffisamment pour que mes reins me laissent tranquille. Je les surveille de près depuis que je me suis faite opérer de cette malformation congénitale au rein droit, la même que mon grand frère quelques années auparavant. Enfin, je vis normalement, en devant juste faire plus attention, c'est déjà ça... Pour manger, les choses se compliquent : mes nombreux aphtes au palais me gênent. Pas de problème, que des solutions : je trempe allégrement mes biscottes dans le café noir. C'est moins bon, mais au moins je ne grimace pas à chaque bouchée. Enfin, avoir des aphtes, même plein d'aphtes, ça n'est pas rare... Une bonne douche pour finir de me réveiller et je passe au beurrage en règle de tout le corps. Étape ô combien chronophage mais indispensable pour éviter que ma peau ne ressemble à une terre australienne en pleine période de sécheresse et que ne se développent des plaques d'eczéma. Enfin, avoir la peau extrêmement sèche, ça n'est pas rare... Beau fixe... Je mettrai bien cette petite robe. Après une rapide inspection de mes jambes, j'opte pour une paire de collants bien opaques. Je ne voudrais pas que des raccourcis soient faits par des personnes voyant les bleus de bonne taille qui me colorent les jambes et que mon mari ne soit inquiet ! Enfin, une maladie rare de la coagulation, oui là, c'est rare, mais ça reste pas très grave, c'est déjà ça... La journée va son train, avec toujours son lot de douleurs, de fatigue et de désagréments divers et variés. Tant que je n'attrape pas le petit rhume de Mr Untel ou la gripette de Mme Machin, tout va bien dans le meilleur des mondes. Après, il faut que je reste vigilante avec ces défenses immunitaires idiotes qui préfèrent m'attaquer plutôt que me défendre. Enfin, les maladies auto-immunes, ça n'est pas si rare... Il faut que j'attrape mon garçon à l'école pour aller sur l'hôpital. Il a son dernier rendez-vous pour le suivi du purpura qu'il a fait l'été dernier. Maintenant tout va bien, je n'ai pas vu la moindre pétéchie depuis un an. Mais qu'est-ce que j'ai eu la frousse à l'annonce du diagnostic quand j'ai entendu le médecin dire qu'il fallait écarter une leucémie ! Enfin, c'est juste un virus qui a provoqué la chute

de ses plaquettes, c'est déjà ça... Fin d'après-midi, fini le calme, les trois enfants sont à la maison ! Et voilà encore ma grande à genoux, par terre, rouge comme une pivoine en train de freiner une urgente envie de pipi. Elle n'a pas osé aller aux toilettes du collège... Il faut dire qu'elle a peur des moqueries, elle met tellement de temps à uriner... Au moins, elle ne fait plus d'infection urinaire et n'a plus d'épisode de constipation comme quand elle était petite. Toutes les années de rééducation ont porté leurs fruits : elle est presque normale malgré l'absence de sensation de sa vessie et de son rectum. Enfin, avec une malformation congénitale de la moelle épinière, elle aurait pu être plus lourdement handicapée, c'est déjà ça... Le soir arrive, enfin, avec la promesse d'un repos bien mérité, mes jambes douloureuses vont enfin se faire oublier. A moins que je ne ressasse cette sale histoire que je partage avec plusieurs milliers de personnes en France, c'est vraiment un coup à faire de l'insomnie malgré la fatigue qui m'accable ! Il s'agit de tous ces gens qui, comme moi, ont eu leur père ou leur mère exposé aux rayonnements ionisants lors des essais nucléaires. Tout comme moi, ils présentent des petits ou gros pépins de santé qui, pris isolément, ne veulent rien dire. Tous ces petits riens cumulés, ça devient tout de suite d'avantage suspect... Quand on voit les ô combien trop rares études portant sur le sujet, ça fait froid dans le dos ! Augmentation du risque de développer un cancer, fausses-couches ou stérilité, maladies rares, malformations, et j'en passe et des meilleurs. Mon papa n'y peut rien. Il ne connaissait pas les effets transgénérationnels des irradiations qu'il a subies à Reggane. Je ne les connais que depuis peu, hélas, sinon j'aurais soigneusement évité d'avoir des enfants. Par contre, ce qui m'empêche encore plus de fermer l'œil, c'est l'absence de suivi pour moi et mes enfants. Vivre avec cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes est pesant. Je ne sais pas de quoi je vais mourir, mais je sais que je vais mourir trop tôt... Je préférerais ne pas savoir ça. Mais l'Etat est frileux quand il s'agit de reconnaître ses erreurs, il suffit de voir le peu de vétérans victimes des essais nucléaires indemnisés et les années de combat qu'ils ont dues mener. Et viendra un jour où je devrais annoncer à mes enfants que leur espérance de vie sera restreinte et qu'il faudrait mieux songer à adopter, les problèmes de santé ayant la fâcheuse tendance à augmenter au fil des générations. Je souhaite de tout mon cœur que la situation évolue dans le bon sens et qu'un médecin se charge de cette annonce si déchirante à dire pour une maman. Pour que la situation évolue, encore faut-il qu'elle soit portée à la connaissance des descendants de vétérans et qu'ils se fédèrent. C'est pour ça que je fais la description d'une de mes journées, que je dévoile un peu de mon intimité. Et, me direz-vous, en quoi ce débâlage peut bien vous concerner ? Imaginez un peu qu'un de mes enfants rencontre l'un des vôtres, qu'ils se mettent en couple et décident de former une famille... Ça y est, je vous sens plus concerné. Enfin, si l'État nous prend en considération et nous propose un suivi ; enfin, si tous les descendants des vétérans des essais nucléaires ont à leur connaissance les risques inhérents à l'irradiation de leurs parents ; enfin, un problème majeur de santé publique sera -un peu- enrayeré, ça sera déjà ça...

Le strip de Maël Rannou, agitateur culturel





EUROPE ÉCOLOGIE – LES VERTS
PAYS DE LA LOIRE

BULLETIN 2017

J'adhère
(grille en fonction revenus)

Je rejoins

Je fais un don

le réseau des coopérateurs
dès 20 €

Nom..... Prénom.....

H F Date de naissance.....

Numéro, rue.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Mobile..... Courriel.....

Adhérent
Montant de ma cotisation :
..... euros

Coopérateur
Montant de ma contribution :
..... euros

Donateur
Montant de mon don :
..... euros

Chèque à l'ordre de : « Association de financement Europe Écologie Les Verts Pdl »

Date & signature

Dispensé de timbrage **ANGERS PIC**



déposé le 31 décembre 2016



GROUPES LOCAUX

Pour agir, pour réfléchir, pour refaire le monde, que vous soyez adhérent ou non, contactez le groupe local le plus proche de chez vous :

- Groupe Angers agglomération : Romain Laveau 06 82 22 99 07
- Groupe Saumur : Christelle Cardet 06 84 50 35 40
- Groupe Loire Layon Aubance : Philippe Ménard 06 31 64 01 67
- Groupe Haut-Anjou Segréen : Henri-Claude Houssais 02 41 94 23 36
- Groupe Angers Nord-Est : Daphné Raveneau 06 22 75 04 97
- Groupe Pays des Mauges et du Choletais : Hervé Boistault 06 69 91 10 12

LE JOURNAL D'EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS DU MAINE ET LOIRE

Siège social : 53, rue Saint-Jacques 49100 Angers / T : 02 41 86 70 68 / eelv49@gmail.com - http://maine-et-loire.eelv.fr / Imprimerie spéciale au local d'EEVL 49 / Directeur de publication : Vincent Dulong / Comité de rédaction : Hervé Dubosclard, Estelle Lemoine-Maulny, Nathalie Bénard / Dépôt légal à parution ISSN 1241-42556 CPPAP 0317P11307
Prix au numéro : 1€50 / Abonnement : 5€ par an / Tous les lecteurs peuvent proposer un article au comité de rédaction en l'envoyant à eelv49@gmail.com